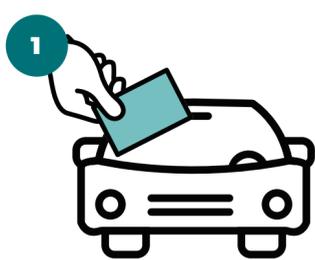


BORNES DE RECHARGE

POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

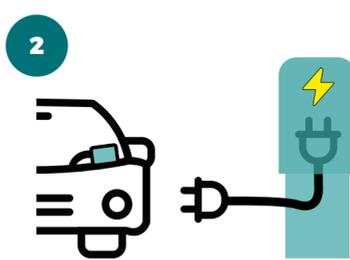
Accessibles aux usagers détenteurs de la carte de recharge

Comment ça fonctionne ?



1 JE PLACE MA CARTE DE RECHARGE

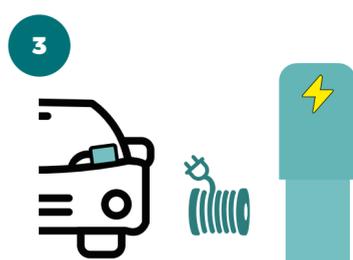
en évidence derrière le pare-brise côté trottoir pour faciliter le contrôle par les agents.



2 JE ME BRANCHE

- Je branche mon câble à mon véhicule (câble compatible avec la prise T3 de la borne)
- Je lève manuellement le capot de la borne.
- Je branche mon câble sur la prise T3
- Je referme manuellement le capot et vérifie qu'il est correctement verrouillé

La charge démarre alors.



3 JE ME DÉBRANCHE

- Je débranche mon câble de ma voiture (ceci arrêtera la charge et déverrouillera le capot)
- Je lève manuellement le capot de la borne
- Je débranche mon câble de la borne
- Je referme manuellement le capot de la borne

Je quitte mon stationnement.

Où commander la carte de recharge ?

Sur **paris.fr** je crée mon compte dédié pour le téléservice et paie par carte bancaire.

Par courrier en joignant le formulaire rempli ainsi qu'un chèque bancaire.



Toutes les coordonnées et détails de la procédure sur paris.fr/recharge

Les tarifs

L'accès au réseau de bornes de recharge est **de 120 € par an pour les particuliers**, il permet de bénéficier d'un droit de charge illimité sur les bornes.

Pour les professionnels, deux tarifs différents peuvent s'appliquer en fonction de votre activité. Retrouvez toutes les informations sur paris.fr/recharge.

Besoin d'aide ?

Un service d'assistance vous répond au **01 88 32 90 95**
7 jours sur 7 de 7h à 22h

Plus d'informations sur paris.fr/recharge



**CES EMPLACEMENTS SONT UNIQUEMENT RÉSERVÉS À LA CHARGE DES VÉHICULES
LE SIMPLE STATIONNEMENT Y EST INTERDIT**